

INFOS ACTUALITES - COMMISSION MIGRATION ATTAC 5 décembre 2018

Mobilisations

Vendredi 7 décembre à 16h00 – Rassemblement au métro Mairie de Saint-Ouen, ligne 13

Rétablissement de la solidarité transport à 75% pour les Sans-papiers ! Manifestation devant le Conseil Régional Ile de France

Signataires : CSP 17e, CTSP Vitry, CSP 75, CSP 93, Droits Devant!! Intégration 21

En février 2016 la région Île-de-France, présidée par Valérie Pécresse, supprime l'aide au transport (75%) pour les bénéficiaires de l'AME, ce qui cible les Sans-papiers. Le Tribunal Administratif de Paris annule cette décision en février 2018, ce qui rétablit de fait la réduction à 75%. La Cour d'Appel Administrative, en juillet 2018, confirme l'annulation et rappelle la loi qui institue au moins une réduction de 50%. Pécresse a perdu deux fois au tribunal, mais continue à faire de l'obstruction par diverses ruses.

Procès des 7 de Briançon – 13 décembre

Le délibéré aura lieu le 13 décembre pour les 7 personnes accusées de délit de solidarité et pour avoir protégés des migrants contre les actions fascistes de Génération Identitaire

Marche en solidarité le 15 samedi 15 décembre 16h30 avec les migrants pour l'égalité des droits et la liberté de circulation au Perthus (frontière franco-espagnole environs Perpignan)

Appel pour la Journée internationale des migrants 18 décembre à 18h

« Nous, Collectifs de Sans-papiers et MigrantEs, Syndicats, Associations et Marche des Solidarités appelons à des manifestations et rassemblements dans tout le pays le 18 décembre à l'occasion de la Journée Internationale des MigrantEs.

Nous marcherons toutes et tous ensemble, contre la montée des nationalismes, des racismes et des fascismes qui s'étendent sur l'Europe et le monde.

Nous marcherons aux flambeaux en mémoire des dizaines de milliers de femmes, hommes et enfants mortEs sur les routes de la migration victimes des frontières et des politiques anti-migratoires des gouvernements des pays les plus riches de la planète et de leurs complices.

Nous marcherons contre l'idée que l'immigration crée du dumping social, pour la régularisation des sans-papiers et pour l'égalité des droits.

Nous marcherons pour la ratification par la France de la « convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille » adoptée par l'ONU le 18 décembre 1990 et qui vise à garantir l'égalité de traitement entre travailleurs français et immigrés.

C'est la précarisation générale, la remise en cause des acquis sociaux par les politiques d'austérité menées par nos gouvernants qui nourrissent les sentiments de mal-être et de repli sur soi dans la population. C'est en luttant ensemble que nous pourrons nous battre efficacement pour une société meilleure et égalitaire. »

La situation des Mineurs isolés étrangers (MIE) de plus en plus dégradée

Le nombre de jeunes migrants fuyant le chaos dans leur pays d'origine et arrivant en France pour demander l'asile politique explose. Nombre d'entre eux viennent de Guinée, Mali, Afghanistan. Ils viennent chercher protection et veulent être scolarisés. Ils viennent seuls soit parce qu'ils ont perdu leur famille en route, soit parce qu'ils sont partis seuls, chassés par les guerres, la famine. En 2010, 4 000 MIE étaient confiés aux

départements, et 25 000 en 2017. Le Sénat évalue leur nombre à 40 000 en 2018. Face à cette charge supplémentaire, les travailleurs sociaux de l'aide sociale à l'enfance (ASE) au sein des départements dénoncent depuis plusieurs mois le manque de moyens. L'Etat ne joue pas son rôle de protection comme l'exige la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 que la France a signée. Un nombre croissant de MIE dort dans la rue comme à Marseille, Rennes, Poitiers, Lyon, Paris. Pour certains d'entre eux, leur minorité leur a été refusée. Pour les autres, l'ASE, par manque d'hébergement, ne peut pas les prendre en charge. Beaucoup d'entre eux ne sont pas scolarisés, notamment ceux qui ont 16 ans. Ces mêmes jeunes à 18 ans et un jour seront expulsables.

Dans le cadre de la journée des droits de l'enfant le 23 novembre, plusieurs associations ont dénoncé le projet de décret qui prévoit le fichage des MIE et transfère à l'Etat une partie de l'évaluation de leur minorité, compétence normalement dévolue aux départements. Prenant prétexte de la lutte contre le « nomadisme des MIE », les préfetures vont pouvoir collecter plusieurs éléments d'identification d'une personne se déclarant mineure telles que les empreintes digitales, sa photo ou encore les conditions de son entrée en France. Si le jeune est déclaré majeur, il fera l'objet d'un examen de situation et, le cas échéant, d'une mesure d'éloignement. **Les mineurs sont d'abord considérés comme des migrants à expulser et non pas comme des enfants à protéger.**

Rapport du HCR « Voyage du désespoir » sur les nouvelles routes migratoires

Dans son rapport de septembre 2018 « Voyage du désespoir », le HCR affirme que, si le nombre de personnes arrivées en Europe est en diminution, le taux de décès a considérablement augmenté, surtout parmi ceux qui rejoignent le continent par la mer Méditerranée. Le taux de mortalité des candidats à la traversée depuis la Libye a grimpé à 1 personne sur 14 au cours du premier trimestre 2018, alors qu'il était de 1 sur 29 au cours de la même période en 2017.

L'ONU a annoncé que plus de 2.000 migrants et réfugiés sont morts depuis janvier en traversant la Méditerranée pour rejoindre l'Europe, plus de la moitié d'entre eux tentait de rejoindre l'Italie. Que ce soit les îles grecques transformées en hotspots à la frontière gréco-turque, au nord du Maroc à la frontière avec l'Espagne, en haute mer au large des côtes libyennes, le constat est le même. Les mesures prises par les l'Union européenne et les états africains de l'autre côté de la Méditerranée visent à décourager l'arrivée sur leur territoire, quel qu'en soient les coûts financiers et humains, au mépris de toute considération humanitaire et en violation des conventions internationales.

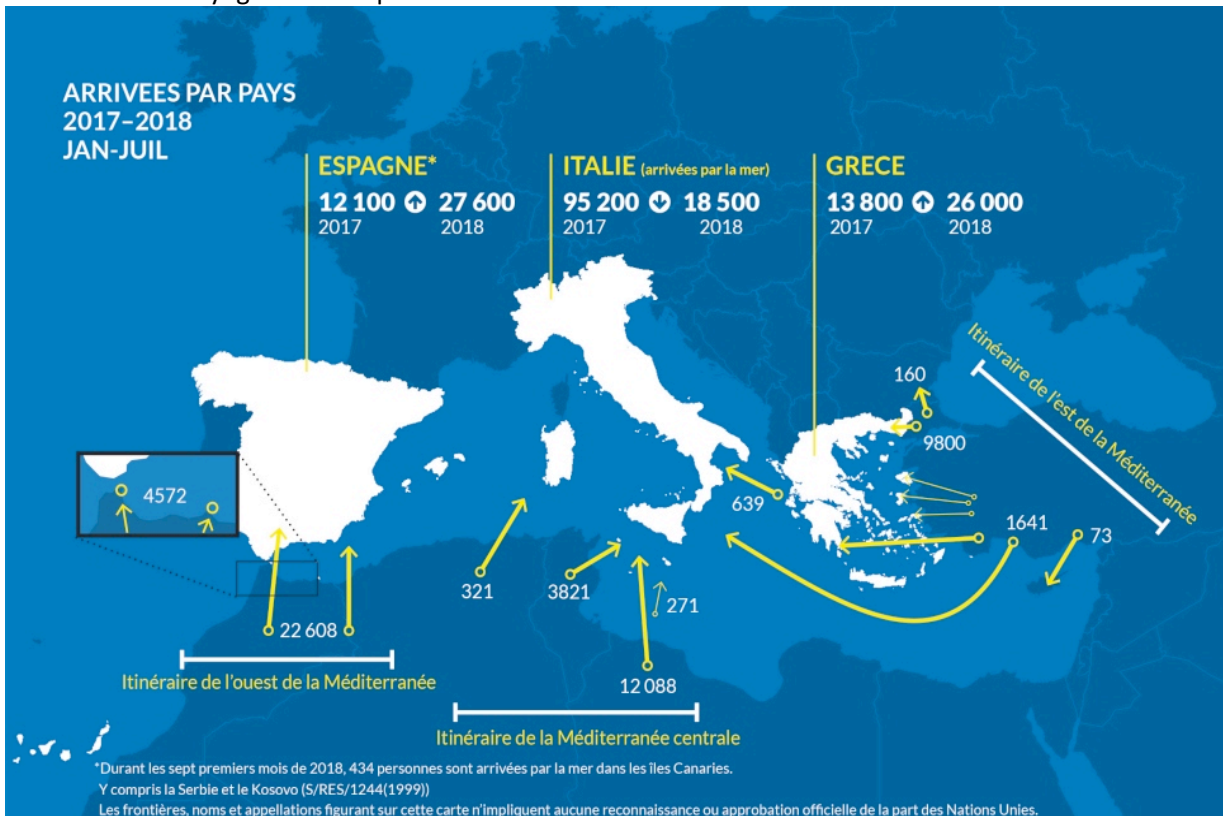
Le nombre d'arrivées de migrants en Italie diminue depuis 2017 contrairement à l'Espagne. Les Marocains et les Algériens constituent désormais les deux principales nationalités, mais les Syriens forment toujours l'essentiel des arrivées par les frontières terrestres de l'Espagne.

Devant la recrudescence de migrants arrivant par le Maroc, La Commission européenne et l'Espagne ont développé un partenariat renforcé avec le Maroc sur la gestion des migrations afin de lui faire jouer le rôle de gendarme des frontières européennes. Durant l'été 2018, des milliers de personnes migrantes ont été déplacées de force par les autorités marocaines, depuis les régions proches de la Méditerranée vers le Sud du pays, où elles ont été laissées à l'abandon. En échange de sa coopération dans la lutte contre l'immigration illégale, l'Union européenne a signé en septembre dernier, un chèque de plus de 200 millions d'euros pour le Maroc. Officiellement, c'est une aide destinée au développement économique et social du pays !

En Grèce, les migrants arrivent de plus en plus par voie terrestre, la majorité d'entre eux sont originaires de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan, et comprennent un grand nombre de familles avec des enfants.

Le renforcement des restrictions en Hongrie a poussé de nombreux réfugiés et migrants à emprunter d'autres routes pour rentrer dans l'union européenne. Ainsi, certains passent de Serbie en Roumanie tandis que d'autres passent par l'Albanie pour entrer en Grèce, par la Bosnie-Herzégovine pour rallier la Croatie.

Carte HCR in « Voyage du désespoir »



Déclaration du Forum social Mondial Migrations (FSMM) et le Pacte Mondial pour une migration Sûre, Ordonnée et régulière

Le Forum Social Mondial Migrations (FSMM) réuni à Mexico du 2 au 4 novembre 2018 s’est saisi dans plusieurs de ses ateliers de l’analyse du « Pacte Mondial pour une Migration dite « Sûre, Ordonnée et Régulière » qui sera ratifié par les chefs d’Etats et des gouvernements à Marrakech (Maroc) en décembre prochain. Beaucoup d’espoir ont été mis dans les capacités des Nations Unies à mettre en place des outils de protection des droits des migrant.es et de renforcement de la liberté de circulation. Quelles que soient nos approches respectives par rapport à ce Pacte, nous sommes conscients de la nécessité qu’il doit exister un cadre qui garantit et protège les droits des migrant.es.

En l’absence d’un droit international spécifique sur les migrations, encore moins un « droit de migrer », le Pacte est censé combler ce vide par la confirmation des principes universels, des Déclarations et autres Pactes en la matière en un moment où se développent les discours et arguments selon lesquels les politiques actuelles, axées sur le contrôle des frontières, ne sont pas seulement dommageables en termes d’atteinte aux droits des personnes, mais qu’elles sont aussi inefficaces au regard même de leurs objectifs. Or tel qu’il est proposé dans sa version finale le Pacte s’apparente plus à un instrument, au service des pays riches, des multinationales et du capital, de contrôle des entrées en fonction de leurs intérêts.

Certes, il réaffirme quelques principes positifs contenus d’ailleurs dans plusieurs conventions internationales, mais son caractère non contraignant pour les Etats vide ce Pacte de tout son sens. Au vu des lignes directrices du Pacte, dans sa version actuelle, il ne propose aucune voie permettant de résister aux évolutions inquiétantes des discours et pratiques politiques d’hyper fermeture à la migration.

Nous sommes face à un outil qui va, dans de nombreuses régions du monde, faire reculer les droits des migrants. Ce sera surtout le cas pour les précarisés tels que les personnes sans titre de séjour, les mineurs ou les femmes migrantes.

De plus, plusieurs points sont particulièrement inquiétants, en particulier :

- La mise à l'écart de la Convention Internationale de Protection des Travailleurs Migrants et de leur Familles ;
- La mise en exergue d'une gestion uniformisée et commune des données sur les migrations et les personnes migrantes, ceci comprenant des données biométriques ;
- La légitimation de la détention de migrants et des centres de rétention ;
- La non remise en cause de politiques ou de lois criminalisant les migrants ;
- Le principe de « deux poids deux mesures », un outil non contraignant qui favorise de fait le plus fort et ne donne aucune garantie effective aux plus vulnérables ;
- Un cadre particulièrement adapté pour la mise en place de politiques de migration choisie ;
- Le fait que, concernant le développement du Sud, cela se résume à un ensemble de bonnes intentions sans objectifs qualitatifs, concrets et sans évaluation des programmes d'aide au développement.

A l'évidence, tel qu'il est proposé dans sa version finale, le Pacte s'apparente à une recherche de consensus entre des Etats sur la gestion sécuritaire des migrations et une recherche de renforcements des mesures sécuritaires pour mettre fin au principe inaliénable de la liberté de circulation et risque de devenir un outil pour légitimer des reculs au niveau des droits des migrants plutôt qu'un instrument pour une gouvernance respectueuse du droit international et des droits des migrants. Il peut servir, d'une part, pour justifier des politiques d'exclusion et de criminalisation des migrants et, d'autre part, pour concrétiser les rêves des pays du Nord, maintes fois annoncés, à savoir l'immigration choisie (qui vide les pays du Sud de leurs compétences) et l'immigration jetable.

Face aux défis migratoires d'aujourd'hui, face à la montée des discours et actes populistes, discriminatoires et racistes, nous organisations de la société civile réunies au sein du FSMM à Mexico réaffirmons notre attachement aux droits fondamentaux des personnes migrantes et de leurs familles. La seule réponse sensée est celle de la solidarité et de l'égalité des droits pour tous. Une politique juste est celle qui se met au service de la personne, de toutes les personnes indépendamment de leur race, leur religion, leur sexe ou leur nationalité, qui prévoit des solutions adaptées pour garantir la sécurité, le respect des droits, de la justice et de la dignité pour tous, qui sait voir le bien de son propre pays en prenant en compte celui des autres pays, dans un monde toujours plus interconnecté.

L'Union européenne de plus en plus divisée sur le Pacte mondial des migrations

Les Etats Unis avaient déjà annoncé en 2017 qu'ils se retiraient du Pacte. C'est au tour de plusieurs pays de l'UE de s'en retirer également : la Hongrie, l'Autriche, la République Tchèque, la Slovaquie, la Pologne, la Croatie, l'Estonie. Sous la poussée des mouvements d'extrême droite, la Bulgarie, Belgique envisagent de faire la même chose ; aux Pays Bas, en Italie, et même en Suisse, la pression est forte sur les gouvernements pour ne pas signer le pacte. Tous ces gouvernements craignent l'appel d'air que pourrait provoquer ce pacte, entraînant une installation massive de migrants économiques et pauvres et de leurs familles. Ils brandissent le risque d'une immigration incontrôlée et d'une atteinte possible à la souveraineté nationale du fait de juges qui pourraient écarter les législations restrictives au motif qu'elles seraient contraires au pacte mondial.